

NANTUA

Un plan de relance pour reconstituer 170 hectares de forêts communales

L'Association des communes forestières de l'Ain a tenu son assemblée générale, lundi 27 juin, à l'Es-space Matraux de Nantua.

Créée dans les années 1930, l'association des communes forestières de l'Ain est affiliée à l'Union régionale (964 adhérents) et à la fédération nationale (plus de 6 000 adhérents). L'association départementale compte 88 adhérents « mais 143 communes du département ont des forêts », constate le président et sénateur Patrick Chaize.

Former et informer les collectivités, fédérer autour des questions forestières, faire valoir les intérêts de ses adhérents, accompagner les élus dans leurs rôles multiples d'aménageurs du territoire sont les principaux objectifs de l'association que préside le sénateur Patrick Chaize. Avec Bastien Brunet, chargé de mission, il a animé l'assemblée.

Des formations organisées

Les élus sont concernés par les ressources et les activités liées à la forêt parce qu'ils sont aménageurs du territoire, maîtres d'ouvrage public, propriétaires, gestionnaires de risques... Des



L'association des communes forestières de l'Ain compte 88 adhérents quand 143 communes du département ont des forêts sur leur territoire. Photo Progrès/Roger GROS

formations sont organisées par le Cofor (Communes forestières) à leur intention. Bastien Brunet en a rappelé le catalogue : bois énergie au service des territoires, le 6 juillet, à Plateau d'Hauteville ; commercialisation et évolution des modes de commercialisation face aux crises, à partir du 18 juillet ; équilibre forêt-gibier, réglementation et modalités

d'organisation, l'hiver prochain. Dans le cadre du plan de relance forestier, 53 dossiers ont été déposés en 2021 pour 1.16 million d'euros d'aides sollicités. Ainsi 170 hectares de forêts communales seront reconstitués. Une seconde mouture du plan de relance avec une seconde vague de plantation ambitieuse de reconstituer 30 hectares

supplémentaires de forêts dans le département, pour un montant de 210 000 euros d'aide supplémentaire accordée par l'État. L'association, en partenariat avec l'Office national des forêts (ONF), a donc en charge de valider les programmes de travaux et favoriser la commercialisation rapide des bois via notamment les contrats d'approvisionnement.

ment.

Ces contrats d'approvisionnement (bois façonnés) présentent des avantages pour les communes et les acheteurs. Ces contrats ont fait de 2021, une année exceptionnelle en volume. L'enjeu 2022 est de maintenir ce haut niveau de partenariat.

Table ronde sur la régulation de la faune sauvage

La table ronde concernant l'équilibre forêt-gibier qui a conclu l'assemblée générale a évoqué les dégâts du cerf, du sanglier, du chevreuil, l'impact sur la régénération de la forêt, le renouvellement forestier... Les décisions, les actions à mener nécessitent concertation, cohérence, mutualisation des plans de chasse, peut-être, d'un territoire à l'autre, d'une commune à l'autre. Il faut concilier tous les usages de la forêt, faire preuve de pédagogie, « expliquer aux administrés l'importance du rôle de la chasse qui, par la régulation des populations de la faune sauvage, assure une mission de service public », a commenté le président de la fédération départementale des chasseurs.

De notre correspondant, Roger GROS